



Reconstitution de testament après décès de mon père

Par Visiteur

MON PERE EST DECEDE LE 10/02/2011

IL AVAIL REDIGE UN TESTAMENT DONT UNE PARTIE ETAIT EN FAVEUR DE SES PETITES FILLES ET QU UNE D ENTRE ELLES A LU VOICI UN MOIS ENVIRON

CE TESTAMENT A ETE ENSUITE DETRUIT PAR MA SOEUR CAR IL LA DEFAVORISAIT

SACHANT QU IL EN RESTE DES PHOTOCOPIES MES NIECES PEUVENT ELLES DEMANDER UNE RECONSTITUTION DU TESTAMENT AFIN DE BENEFICIER DE SES CLAUSES

CETTE DEMARCHE EST ELLE LONGUE COUTEUSE, ONT ELLES DES CHANCES D AVOIR GAIN DE CAUSE

Par Visiteur

Chère madame,

CE TESTAMENT A ETE ENSUITE DETRUIT PAR MA SOEUR CAR IL LA DEFAVORISAIT

SACHANT QU IL EN RESTE DES PHOTOCOPIES MES NIECES PEUVENT ELLES DEMANDER UNE RECONSTITUTION DU TESTAMENT AFIN DE BENEFICIER DE SES CLAUSES

CETTE DEMARCHE EST ELLE LONGUE COUTEUSE, ONT ELLES DES CHANCES D AVOIR GAIN DE CAUSE

J'ai regroupé vos questions dans l'autre question pour plus de lisibilité.

Très cordialement.